

Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **13 (1940)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

réda ction

A. Hoehel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

éd ition

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques 11 6622

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.

Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss,
M. Jaton, C. Burklín, A. Jaquet, M. Lateltin.

F.A.S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

Section romande :

Président : E. Virieux, chemin de Villard, 4, Lausanne.
Secrétaire : A. Genoud, rue de Romont, 18, Fribourg.
Trésorier : P. Lavenex, place Saint-François, 8, Lausanne.

Groupe de Genève :

Président : John Torcapel, chemin Krieg, 76, Genève.
Vice-président : Henry Minner, rue du Rhône, 96, Genève.
Secrétaire : Marcel Bonnard, route de Malagnou, 77, Genève.
Trésorier : Louis Vincent, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.

Possibilités de travail.

Le Comité central a fait des démarches auprès du directeur des Constructions fédérales ainsi qu'auprès de la Centrale des possibilités de travail pour rendre attentif au fait que la situation actuelle des bureaux d'architecte menace d'empirer pour devenir catastrophique au printemps prochain. Une entrevue datant du 6 décembre 1939 a laissé peu d'espoir en ce qui concerne les études des constructions fédérales déjà presque entièrement réparties entre des architectes privés.

Par contre, l'Office central des possibilités de travail fait remarquer que, si les subventions pour constructions sont actuellement supprimées, elles **sont maintenues pour les études**. C'est donc aux autorités cantonales à prendre l'initiative d'un programme des projets à mettre à l'étude afin d'être prêt pour parer au chômage qui interviendra à la démobilisation. Ces études peuvent justement aider les bureaux peu occupés à passer la période critique. Il convient donc que les sociétés professionnelles fassent des démarches auprès des pouvoirs publics pour que ceux-ci s'entendent avec l'Office central fédéral.

Société suisse des entrepreneurs.

La circulaire du 7 décembre 1939 relative à la réserve faite par les entrepreneurs concernant l'augmentation de la

main-d'œuvre et des matériaux à supporter par le maître de l'ouvrage doit être rectifiée dans le sens suivant :

Une hausse sur les matériaux ne doit être admise que si les commandes n'ont pu être effectuées en temps voulu pour des raisons particulières indiquées lors de la conclusion du contrat.

Assemblée générale.

Cette assemblée aura lieu les 1^{er} et 2 juin, au Tessin. Une subvention kilométrique sera accordée aux participants pour les frais de déplacement.

S.A.L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehous, 32 bis, rue de Lyon.

Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoehel, Ed. Wiedmer,
Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet,
Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Qué-
tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux 1 1556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

Notre comité a entrepris des démarches auprès du chef du Département des travaux publics et de la Commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur les modifications à la loi sur les constructions du 29 avril 1929. Nous estimons qu'une réglementation sur les installations de chauffage en vue d'éviter le surchauffement des radiateurs est très désirable et qu'il convient d'introduire dans la loi une disposition permettant cette réglementation.

A ce propos la Société a organisé une conférence qui aura lieu le **17 mai 1940 à 20 h. 30 à l'Athénée**, ou MM. Dr Betchov, prés. de la Ligue contre la tuberculose, et Dr ès sc. W. Dériaz, ingénieur, exposeront la question de l'**hygiène du chauffage**.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1938-1939

La dernière assemblée générale de notre société date de fin juin 1938 ; elle coïncidait avec la très belle exposition internationale dite de la « Ville Nouvelle », dans la Salle du désarmement, au quai Wilson, ce qui nous permit de faire suivre notre séance administrative d'une réunion publique pour la projection de deux très beaux films. Obligeamment mis à notre disposition par l'ancien Bureau de presse tchécoslovaque, l'un présentait le célèbre Foyer Masaryk pour les vieillards, l'autre la réalisation urbaine de Zlin, ville ouvrière des Usines Bata. Cette vision, précédée d'une judicieuse et fort instructive causerie de Mlle Blanche Richard,

provoqua un intérêt très vif pour les œuvres d'urbanisme social de la Tchécoslovaquie, en même temps qu'un surcroît de sympathie pour ce pays au peuple honnête et courageux, menacé déjà et qui, trois mois plus tard, devait connaître à nouveau la servitude et le malheur.

L'assemblée prévue pour juin 1939, reportée en septembre, dut nécessairement être renvoyée, plusieurs membres de notre comité étant mobilisés. Nous présentons à nos sociétaires des excuses pour ce retard.

Durant le double exercice écoulé, notre activité s'est concentrée sur les faits suivants :

I. Surchauffage des radiateurs. — A la demande d'un membre de notre comité, M. le Dr Daniel Oltramare, médecin pour enfants, nous avons entrepris une enquête longue et minutieuse sur les causes et plus encore sur les conséquences du surchauffage de certains radiateurs. Nous nous sommes documentés à diverses sources, en particulier auprès de M. Grosclaude, installateur, et de M. Dériaz, professeur et expert en matière de chauffage, que nous remercions tous deux à nouveau. Il résulte de cette enquête :

- que le surchauffage des radiateurs est un phénomène que l'on rencontre de plus en plus fréquemment, notamment dans les installations où les considérations d'économie immédiate l'ont emporté sur celles d'économie d'usage ; en tel cas, l'installateur peut présenter un devis bon marché en prévoyant l'emploi de tuyauteries et de radiateurs d'une grosseur inférieure à la norme habituelle, d'où la nécessité d'un chauffage intense entraînant une dépense exagérée de combustible ;
- que ce surchauffage provoque des courants de convection d'autant plus sensibles que la différence de température est grande entre le radiateur et l'endroit le plus froid du local ;
- que ces courants de convection mettent en mouvement une multitude de poussières desséchées provoquant une irritation dangereuse de la gorge et des bronches, spécialement chez les enfants.

En conséquence, nous sommes intervenus auprès des autorités cantonales en vue de faire introduire dans la nouvelle « loi sur les constructions » un article exigeant que les installations nouvelles de chauffage répondent aux règles d'une bonne hygiène. Cette loi sera probablement approuvée par le Grand Conseil de Genève avant la parution de ce rapport ; nous aimons à croire que notre proposition aura rencontré l'agrément des législateurs et que le règlement d'application de la loi, pour l'élaboration duquel nous nous permettrons également d'intervenir, précisera le degré maximum de température des radiateurs et autres appareils. Si le succès couronne nos efforts, nous aurons contribué à améliorer les conditions d'hygiène du logement.

II. Taudis en ville. — Nous avons chargé quatre membres de notre comité, soit les Dr Betchov et Montandon et MM. Fatio et Wiedmer, architectes, d'opérer une enquête à propos des logements classés insalubres en 1928 par la Commission officielle, et encore occupés actuellement. Cette enquête nous a révélé un état de choses moins fâcheux qu'on ne pouvait le craindre ; toutefois, si beaucoup des logements classés insalubres ont été démolis ou évacués, il n'en demeure pas moins que plusieurs autres sont encore occupés dans des conditions qui constituent un défi aux règles élémentaires de l'hygiène. En outre, certains groupes d'immeubles, sur la rive droite par exemple, sont une menace pour la santé de leurs habitants et pour l'hygiène générale de la cité. Nos doléances ont été exposées à M. le conseiller d'Etat Pugin, le 17 mai 1939, au cours d'une entrevue qui nous autorise à croire à la meilleure volonté du département et du Service de l'hygiène, et particulièrement de son chef, dans la lutte contre les taudis.

III. Taudis à la campagne. — La revision fiscale immobilière a permis aux experts, dont deux sont membres de notre comité, de constater à la campagne, en divers « recoins », que l'aspect riant de nos villages ne laisse guère soupçonner la présence de véritables taudis, fort dangereux pour leurs habitants malgré les conditions de vie au grand air de nos ruraux. Notre comité a décidé d'entreprendre une enquête

que les événements de septembre ont interrompue. Ce travail préparatoire sera repris, cette année si possible.

IV. Ventilation. — M. Quétant, architecte, membre de notre comité, nous a signalé l'emploi de plus en plus fréquent, en diverses villes de Suisse, de gaines individuelles d'aération remplaçant les courettes communes. Ces courettes transmettent tous les bruits, et mieux encore, hélas ! les odeurs ; en outre, elles provoquent des « appels d'air » dangereux lors des incendies. Notre comité se documentera sur la valeur des gaines d'aération et en recommandera éventuellement l'usage à tous les constructeurs.

V. Divers. — Ainsi que nous l'avons signalé dans notre précédent rapport, le projet de loi sur les constructions nous a été soumis, pour préavis, par le président du Département des travaux publics. Depuis lors, nous avons suivi de loin ce projet et les modifications proposées de divers côtés n'ont pas soulevé d'objections de notre part. Comme de coutume, le président du Département des travaux publics a prié notre comité de désigner un de ses membres en qualité de juré pour le concours des façades ; notre choix s'est porté sur M. le professeur Emile Favre, architecte, secrétaire de notre comité, dont la compétence et l'objectivité sont unanimement appréciées.

Au terme de ce rapport, le soussigné tient à remercier ses collègues du comité et, tout particulièrement, à présenter de vifs compliments à notre second vice-président, M. Hœchel, architecte, pour la probité intellectuelle et artistique, l'habileté et la sobre élégance qu'il apporte, mois après mois, depuis de nombreuses années, dans la rédaction de notre revue romande « L'Habitation » dont chaque numéro est une joie pour les yeux et une satisfaction pour l'esprit.

Votre président désire également former ici des vœux pour que s'évanouisse bientôt l'espèce de folie haineuse qui s'est emparée du cœur de certains hommes, et pour que règnent enfin, en Europe, la paix et la liberté, conditions premières de tout travail utile.

Le président : R. Huelin.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétax, 8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire : M. Charles Hermann, Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Membres adjoints : Jacob Hürzeler, téléphone bur. N° 2 35 08. Pierre Monot, tél. bur. N° 5 28 72, tél. app. N° 3 29 70.
Caissier : M. Adrien Chevalley, 67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.
SERVICE DE PLACEMENT : M. Charles Meylan, 31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux 14624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

		Tél. bureau	Tél. partic
Président :	M. René Lachenal, 54, route de Malagnou	—	5 18 28
Vice-président :	M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire :	M. Pierre Du Bochet, Petit-Pont, Vésénaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire :	M. Edouard Gollion, 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier	M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation	M. André Tomiloff, professionn. : 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin	M. Paul Amey, spect. popul. : 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser au président.

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TEL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 230 **Conducteur de travaux** expérimenté pour bâtiments industriels d'une certaine importance. Entrée en service le 10 mai 1940. Connaissance du français indispensable, allemand désirable. Bureau d'architecte du Jura bernois.
- 244 **Jeune technicien en génie civil ou technicien-architecte**, habile dessinateur disposant de quelque pratique. Entreprise de constructions en bâtiment et en génie civil. Entrée au plus tôt. Place stable et d'avenir pour candidat qualifié. Suisse centrale.
- 250 **Ingénieur ou technicien-constructeur** demandé pour activité d'acquisition (produits isolants et d'étanchement pour travaux de bâtiment et de génie civil). De préférence candidat Suisse romand, disposant de bonnes connaissances de l'allemand. Entreprise de produits asphaltiques de Suisse orientale.
- 292 **Jeune technicien** diplômé, habile dessinateur, demandé pour l'élaboration de plans d'installation et en qualité de chef de chantier pour travaux de bâtiment et de génie civil. Entrée immédiate. Durée d'engagement de plusieurs mois. Entreprise de construction de Suisse centrale.
- 298 **Jeune dessinateur-architecte** capable, habitué à un travail indépendant, demandé pour l'exécution de plans de menuiserie (Schreinerarbeiten). Suisse centrale.
- 306 **Technicien ou conducteur de travaux** capable et expérimenté, pour travaux de terrassement et de fondation d'un établissement industriel. Entrée au plus tôt. Engagement provisoire d'une durée d'environ trois mois. Nord-ouest de la Suisse.
- Sont pourvus les numéros : de 1939 : 854.
de 1940 : 96, 120, 168, 184.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION
GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnard, J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieusieux, Genève.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION
LAUSANNE

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendal Marcel, fonctionnaire postal.
M. Hugli Fritz, fonctionnaire C. F. F.
Siège social : St-Laurent, 20.

A louer de suite ou date à convenir :

- Prélaz** : Maisons familiales et appartements de 4 pièces, confort et jardins. Prix très modérés. Pour visiter s'adresser à M. L. Paris, avenue de Morges, 79.
- Pré-d'Ouchy** : Appartements de 2 et 3 pièces, bien situés, chauffage général et bains. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Destraz, avenue de la Harpe, 31.
- Fleurettes** : Deux appartements de 3 pièces (évent. 2 pièces), prix très avantageux. Chauffage local et bains. Pour visiter s'adresser à M^{me} Papa, chemin du Mont-Tendre, 5.
- Montolivet** : Plusieurs appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces. Avec ou sans chauffage général et eau chaude. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Junod, chemin des Paleyres, 4.
- Fontenay** : Un appartement de 3 pièces, avec jardin. Tout confort. Pour visiter s'adresser à M^{me} Limat, chemin de Fontenay, 14.
- Bureau de location** : Saint-Laurent, 20, 1^{er} étage. Téléphone 3 14 75. Ouvert de 10 h. à 12 h. 15 et de 15 h. à 18 h. 15. Fermé le samedi après midi.

Publ. ELÈS

Meilleur confort

PAR LE

SILENCE

ET LE

SILENCE

PAR LA

ROBINETTERIE ANTIBRUIT

ELYSIUM

DEMANDEZ NOTICE H. 41 à

KUGLER

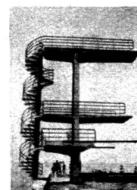
FONDERIE ET ROBINETTERIE S. A.

LA JONCTION - GENÈVE

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE

A. HURNI LAUSANNE

Rue Pichard, 13 (Arcades) Tél. 2 66 11
Appareillage et plomberie
Installations de bains, toilettes buanderias et W.-C.



Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé. Gypserie et peinture. Papiers peints. Devis sur demande.

3, Rue Neuve - Lausanne - Tél. 2 61 80 - 2 61 94

Chauffages centraux et ventilation

Tacchini Frères 43, rue de Lausanne
Tél. 2 42 70 GENÈVE

Des plus beaux châteaux, ma demeure je préfère,
Mais contre tous les accidents, ces vilains maux,
Une revue-assurance, au plus tôt,
Dans ma boîte aux lettres est nécessaire !

EN FAMILLE

la meilleure des revues avec assurance.
Avenue de Beaulieu, 13, Lausanne

Concours ouvert par la commune de Genthod pour la construction d'une école

Le jury, composé de MM. Wenger, architecte, maire de Genthod, Guyonnet, architecte, Hœchel, architecte, Torcapel, architecte, de Planta, ingénieur, conseiller municipal et Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire (voix consultative), s'est réuni les 5 et 6 avril 1940 dans la Salle des congrès, à Genève.

Quarante-six projets ont été examinés, trois ont été primés :

Premier rang : M. Jean Stengelin, architecte, à Cologne, 1200 fr.

Deuxième rang : M. Pierre Braillard, architecte, à Genève, 1000 fr.

Troisième rang : Atelier d'architectes, à Genève, 800 fr.

Les représentants de la commune proposent l'achat des projets de M. A. Lozeron, architecte à Genève, pour 250 fr. et de MM. Ch. et R. Breitenbücher, architectes à Genève, pour 250 fr.

Exposition française d'architecture, à Genève

L'exposition qui sera présentée à Genève, en juin prochain, comprendra à la fois des reproductions d'œuvres d'architecture et des maquettes de peinture et de sculpture décoratives.

Il y a une dizaine d'années, sur l'initiative de M. Hauteœur, conservateur des musées nationaux, professeur d'histoire de l'architecture à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, une première collection de photographies d'architecture avait été constituée, qui fut exposée à Varsovie, Bucarest et Paris. L'expérience avait montré les défauts de cette première manifestation. Lorsque fut bâti le Palais du quai de Tokio où durant l'exposition de 1937 eut lieu la rétrospective de l'art français, M. Hauteœur, qui fut chargé de l'aménagement et de la direction du nouveau musée, consacré aux arts modernes, résolut d'ouvrir, à côté des salles de peinture, de sculpture et d'art décoratif, une section d'architecture qui manque dans presque tous les musées de ce genre. La Société des architectes diplômés par le gouvernement réunit une collection de beaux agrandissements, tous encadrés de manière semblable et munis de cartels. A cette collection vinrent s'ajouter les œuvres d'artistes n'appartenant pas à cette société, afin que toutes les tendances fussent représentées.

Cette collection servira de fonds au Musée d'art moderne qui sera prochainement achevé. Elle n'a donc jamais été exposée et la ville de Genève en aura la primeur. On s'est efforcé de donner une idée des principales œuvres de l'architecture construites en France depuis une vingtaine d'années.

Une renaissance de la peinture et de la sculpture décoratives se manifeste en France. Les architectes font appel à d'autres artistes pour décorer les surfaces. Quelques exemples ont été choisis pour illustrer ce fait. Des maquettes de peinture et de sculpture, prêtées par les artistes, viendront ajouter leurs couleurs et leurs volumes aux représentations d'architecture.

Des conférences auront lieu durant cette exposition. Déjà nous pouvons annoncer celle de M. Hauteœur sur les tendances de l'architecture moderne en France, et celle de M. A. Perret sur les conditions du style en architecture.

Exposition permanente des matériaux et procédés de construction (E. P. M.)

Malgré les difficultés dues aux circonstances actuelles, l'Exposition permanente des matériaux et procédés de construction vient de s'ouvrir à l'École des arts et métiers, rue de Lyon, 22, à Genève.

On peut se demander s'il est judicieux d'organiser encore une exposition. Les foires, comptoirs et manifestations de tous genres ne suffisent-ils pas à faire connaître les produits de l'industrie ? Ces efforts importants, mais éphémères, sont

incomplets ; chacun ne peut en quelques jours saisir et étudier tous les éléments qui lui seront nécessaires au cours de l'année.

L'E. P. M. comble cette lacune ; elle offre en tout temps à chacun la possibilité de se renseigner, de voir, de comparer des procédés de construction nouveaux ou éprouvés, des matériaux divers, d'étudier les procès-verbaux des essais faits dans les laboratoires, de prendre connaissance des références ; en un mot, l'E. P. M. est une agence de renseignements impartiale.

L'historique de cette création est intéressant à noter : En 1935 déjà, M. Emile-A. Favre, professeur au technicum, désirait organiser un musée de matériaux pour l'enseignement de la construction. Un musée eût-il atteint le but proposé ? Car il est de fait que les procédés de construction se transforment chaque jour et que, dans ce domaine, des progrès sont constamment réalisés. Qui dit « musée » pense un peu à une nécropole ; par essence un musée aurait eu de la peine à rester « à la page », et c'est ainsi qu'après de longues études, au cours desquelles bien des difficultés techniques et financières ont été vaincues, le musée est devenu un « organisme vivant » où les produits se renouvellent automatiquement par les soins des fabricants. En outre, l'intérêt et l'utilité de cette institution dépassent les murs de l'école et s'offrent à tous ceux qui s'intéressent à la construction.

Voulez-vous choisir avec votre architecte un procédé de construction, ou simplement un évier métallique, un carrelage, un interrupteur silencieux ? C'est en toute tranquillité que vous ferez ce choix ; vous ferez fonctionner le robinet anti-bruit, vous éprouverez la valeur du verre incassable, la résistance à la combustion de tel isolant électrique...

Avez-vous besoin d'un type spécial de fermeture entrevu un jour sur un des nombreux prospectus qui remplissent votre boîte aux lettres, prospectus que vous avez jeté avec tant d'autres ? Vous le retrouverez dans le classement systématique des catalogues de l'E. P. M.

L'E. P. M. ne poursuit pas un but lucratif ; elle demande à chacun de ses exposants une modique location pour payer ses frais. L'entrée en est gratuite ; elle est ouverte tous les jours de 14 h. à 17 h. 30.

Elle attend votre visite.

Sommaires des revues

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel).

Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du **23 mars** : Les trolleybus légers de la Compagnie des tramways de Neuchâtel. — Questions d'actualité ferroviaire. — La sécurité. — L'enseignement des ingénieurs.

Numéro du **6 avril** : Les grandes vitesses en aviation. — L'enseignement des ingénieurs.

Numéro du **20 avril** : Les clapets automatiques du Barrage d'Ermat. — Concours pour l'Infirmerie de Lavaux.

Das Werk (mensuel). Zürich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **mars-avril** : Sonderheft Finland.

L'Architecture d'aujourd'hui (revue mensuelle). Boulogne-sur-Seine, 5, rue Bartholdi.

Numéro **1-2 1940** : Expositions : Les expositions passées. — Aménagements généraux et constructions. — L'art de la présentation. — Les expositions de demain.

La Technique des Travaux (revue mensuelle des procédés de constructions modernes). Paris, 196, rue de Liège.

Numéro de **mars** : La cité-jardins « de Burgh », à Eindhoven (Hollande). — Le groupe scolaire de la cité-jardins de Chatenay-Malabry (Seine). — Le Résidence « Ernestine », à Bruxelles. — La construction du tunnel sous la Meuse, à Rotterdam. — Quelques remarques au sujet de la poussée des terres.

Travaux (édition mensuelle de « Science et Industrie »).

Paris (8^{me}), 29, rue de Berri.

Numéro de **mars** : Ponts de Paris. Elargissement du pont National. — A propos des fenêtres à double vitrage. — Procédés de construction des cuves et réservoirs à hydrocarbures. — Le tunnel sous la Meuse à Rotterdam. — De deux méthodes et applications de calculs des systèmes hyperstatiques plans.